



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Bilan intermédiaire du programme PECC

La dynamique climatique est lancée au niveau communal

Lancé il y a un peu plus de six mois par le Département des institutions et du territoire (DIT), le programme Plan énergie et climat communal (PECC) a trouvé son public. Sur les 300 communes vaudoises, une trentaine ont déjà demandé à bénéficier d'une subvention pour accompagner la mise en œuvre d'un plan climat à leur échelle. De plus, des dizaines d'autres utilisent les outils mis à leur disposition par le DIT et sont sur le point de lancer un plan climat sur leur territoire.

Outils pratiques, formations et conseils d'experts

Les communes sont des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a fait de l'accompagnement des collectivités publiques vaudoises une des 30 mesures stratégiques de son Plan climat cantonal, présenté en juin 2020. Pour atteindre cet objectif, le Bureau de la durabilité (BuD), qui est rattaché au DIT, a imaginé en partenariat avec les services concernés le programme PECC, dont le but est d'encourager la mise en œuvre pragmatique d'un plan climat à l'échelle locale. Un modèle de plan climat communal, un catalogue de fiches d'actions concrètes, un bilan carbone simplifié, un profil énergétique, des fiches présentant les enjeux en termes d'adaptation aux changements climatiques ou encore un programme de formations sont ainsi mis à disposition gratuitement de toutes les communes vaudoises sur le site www.vd.ch/pecc.

Le programme PECC propose aux communes sans personnel dédié aux questions climatiques un appui financier pour couvrir en partie les frais d'une expertise externe. Cet appui doit permettre d'orienter les collectivités publiques à travers des prestations de conseils et de soutiens généralistes, y compris dans les démarches administratives. Ce financement s'étend sur quatre ans, permettant ainsi un accompagnement sur la durée. En parallèle, la subvention pour les communes Cité de l'Energie a été renforcée.

Un intérêt marqué et diversifié

Depuis septembre 2021, une trentaine de communes à la typologie variée se sont engagées à réaliser un plan climat dans le cadre du programme PECC. Parmi elles, on retrouve aussi bien des petites communes de 250 habitant-e-s avec un profil rural que des collectivités publiques urbaines de plus de 8000 habitant-e-s. Un projet intercommunal de la région de Morges, avec les communes de Denges, Echichens, Lonay, Lully et Tolochenaz, a également vu le jour. Ce type de démarches collectives permet d'entamer une réflexion globale et de mener de façon efficiente des actions coordonnées sur des thèmes comme la mobilité, la planification énergétique ou la gestion des couloirs de biodiversité. Les élu-e-s communaux se sont également fortement mobilisés pour prendre part aux formations proposées par le Canton : une centaine de personnes ont déjà bénéficié d'un cours visant à donner des connaissances de base pour l'action climatique au niveau communal.

Un engagement sur la durée

Le programme PECC renforce l'accompagnement des collectivités publiques, notamment grâce à un crédit de 2.4 millions alloué par le Grand Conseil en juin 2021. En parallèle, de nombreuses communes se sont déjà investies dans des politiques climatiques, à l'instar des grandes villes du Canton ou de la trentaine de collectivités vaudoises certifiées Cité de l'Energie. Le Canton a pour objectif de soutenir le renforcement des échanges entre les communes et la mutualisation des ressources afin de faciliter et inciter le passage à l'action.

Conseillère d'Etat en charge du DIT, Christelle Luisier-Brodard se réjouit du succès remporté jusqu'ici par le programme PECC : « Passer à l'action à toutes les échelles pour atteindre les objectifs climatiques est l'enjeu majeur de ces prochaines années. La dynamique est désormais lancée dans le canton de Vaud et chaque collectivité vaudoise est invitée à se saisir des outils et à développer un plan climat adapté à sa réalité. »

Les communes intéressées peuvent se renseigner sur www.vd.ch/pecc ou auprès du Bureau de la durabilité, qui s'est récemment renforcé à travers l'engagement d'une cheffe de projet pour conseiller et orienter les autorités locales dans leurs démarches.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

DIT, Guillaume de Buren, chef du Bureau de la durabilité de l'Etat de Vaud